



**Bureau communautaire  
Mardi 27 Février 2024**

**DECISION DE BUREAU**

**Nombre de membres du bureau : 11**

**Nombre de présents : 6**

**Nombre de votants : 6**

**Présents :** M. Claude REVEL, Mme Marie PASSIEUX, M. Claude VALERO, M. Bernard COSTE, M. Olivier BERNARDI, M. Joseph RODRIGUEZ.

**Absents :** M. Francis BARDEAU, Mme Isabelle SILHOL, M. Olivier BRUN, M. Gérald VALENTINI, Mme Myriam GAIRAUD.

**Rapporteur :** M. Claude REVEL.

**Demande de subventions – Pôle Eau et Environnement/Service Eau – Demande de financements pour la sécurisation de l'eau potable du hameau des Crozes sur la Commune de Cabrières**

Monsieur REVEL rappelle que par délibération n°2020.09.29.12 en date du 29 septembre 2020, le Conseil communautaire a approuvé une délégation de pouvoir au Bureau communautaire pour prendre toute décision concernant la sollicitation auprès de toute personne morale de droit public ou privé de subventions ou de participations financières pour des opérations en rapport avec les compétences exercées par l'intercommunalité.

Considérant que la Communauté de communes du Clermontais, à travers son projet de territoire 2020-2030 a souhaité « Sécuriser nos ressources en eau par la réhabilitation des réservoirs et forages existants et la création d'interconnexions intercommunales » (Action #3), de l'Axe #1 « un territoire durable », de l'Enjeu #1 « S'engager pour les générations futures en réduisant notre empreinte sur l'environnement », et de l'Objectif opérationnel #2 « Préserver les ressources en eau de notre territoire ».

Contextuellement, les hameaux des Crozes et du Mas Rouch, situés sur la commune de Cabrières, sont actuellement alimentés en eau à partir d'un forage localisé à proximité immédiate des habitations des Crozes. Cet ouvrage, ne permet pas de couvrir les besoins en eau des hameaux en période d'étiage. Depuis 2021, l'alimentation en eau est assurée par des rotations de camion-citerne depuis le réseau de Cabrières.

Le raccordement au réseau de Cabrières et la régularisation du forage actuel n'étant pas envisageables, la Communauté de communes du Clermontais projette donc la réalisation de trois forages de reconnaissance à proximité du hameau des Crozes sur les sites identifiés comme favorables par l'étude géophysique.

Monsieur le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours gracieux dans un délai de deux mois, adressé au Président ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification. : le Tribunal peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

**Plan de financement prévisionnel de l'opération et le suivant : 512 000€ HT :**

Libellés des subventions sollicitées	Montant Subventionnable HT	Taux souhaité	Montant de la Subvention demandée
Agence de l'eau RMC	512 000 €	50%	256 000 €
Département de l'Hérault	512 000 €	30%	153 600 €
Total des aides publiques (80%)			409 600 €
Montant HT en Autofinancement (20%)			102 400 €
Coût de l'opération HT			512 000 €

**Après en avoir délibéré, le Bureau, à l'unanimité :**

- **SOLLICITE** le financement auprès de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse pour un montant de Deux-Cent-Cinquante-Six-Mille-Euros (256 000€), et du Conseil Départemental pour un montant de Cent-Cinquante-Trois-Mille-Six-Cents-Euros (153 600€),
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous actes et pièces relatifs à cette affaire,
- **RAPPELLE** que toutes les décisions prises par le Bureau en application de ses délégations sont systématiquement rapportées en Conseil communautaire.

Fait à Clermont l'Hérault, le 27 Février 2024

Le Président de la Communauté  
de communes du Clermontais,



Claude REVEL